



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2015-2456
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Fongicide Cyazofamid 400SC
Numéro d'homologation : 27984
Matière active (m.a.) : Cyazofamide
Numéro de document de l'ARLA : 2654862

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter les légumes bulbeux (groupe de cultures 3-07) sur l'étiquette du fongicide Cyazofamid 400SC.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise dans le cadre de la présente demande.

L'utilisation du fongicide Cyazofamid 400SC pour la suppression du mildiou (causé par *Peronospora destructor*) sur les légumes bulbeux convient au profil d'emploi homologué du cyazofamide par les préposés au mélange, au chargement et à l'application. Une évaluation des risques après l'application n'a révélé aucun risque professionnel préoccupant.

Aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs qui manipulent le produit ou qui y sont exposés dans un site après le traitement ne devrait découler des modifications proposées pour le fongicide Cyazofamid 400SC, pourvu que celles-ci figurent sur l'étiquette.

Des données sur les résidus issues d'essais en champ menés au Canada et aux États-Unis ont été présentées pour étayer l'utilisation domestique du fongicide Cyazofamid 400SC sur les légumes bulbeux. Le fongicide Cyazofamid 400SC avait été appliqué sur des cultures d'oignon sec et d'oignon vert à raison de 480 g. m.a./ha/saison, récoltés conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

Limite maximale de résidus

La recommandation concernant la limite maximale de résidus (LMR) pour le cyazofamide repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de cyazofamide et de son métabolite CCIM dans et sur les légumes bulbeux (groupe de cultures 3-07)

Denrée	Méthode d'application / dose d'application totale (g m.a./ha/saison)	DAR (jours)	Total des résidus ¹ (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MMEET	MPEET			
Oignon sec	Pulvérisation généralisée / 455 à 485	0	0,047	0,895	Aucun	Aucun	Groupe de cultures 3-07 (Légumes bulbeux) 2,0
Oignon vert			0,490	1,101			

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

¹ Valeur équivalente pour la substance initiale.

Après examen de toutes les données disponibles, il est recommandé d'adopter la LMR proposée au tableau 1 en ce qui concerne les résidus totaux de cyazofamide. Les résidus dans ces denrées cultivées à la LMR proposée ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale n'a été fournie avec la présente demande, et aucune n'était exigée. Les doses et la méthode d'application proposées pour la présente extension du profil d'emploi du produit aux légumes bulbeux sont identiques à celles qui sont homologuées pour d'autres cultures de grande production. Les énoncés relatifs à l'atténuation du risque environnemental qui figurent sur l'étiquette sont adéquats pour l'utilisation proposée. Aucun autre risque environnemental préoccupant ne devrait découler de l'ajout des légumes bulbeux à l'étiquette du fongicide Cyazofamid 400SC.

Évaluation de la valeur

Trois essais d'efficacité et une justification scientifique pour l'extrapolation à l'ensemble du groupe de cultures ont été présentés à l'appui de l'allégation de suppression du mildiou (causé par *Peronospora destructor*) sur les légumes bulbeux (groupe de cultures 3-07). Lors des essais, le fongicide Cyazofamid 400SC s'est révélé très efficace contre l'aggravation de la maladie, mais peu efficace pour en réduire l'incidence. Il s'ensuit que le fongicide Cyazofamid 400SC ne prévient pas l'écllosion d'une infection, mais qu'il peut contrer la croissance des lésions avant qu'elles ne s'aggravent. Toutefois, si le fongicide Cyazofamid 400SC est utilisé en alternance avec d'autres fongicides, il permet de réduire de manière acceptable l'incidence du mildiou. Les renseignements fournis étayaient l'allégation de suppression du mildiou attribuable à *P. destructor*

sur les légumes bulbeux sensibles. Le fongicide Cyazofamid 400SC offrira un nouveau mode d'action (fongicide du groupe 21) dans la lutte contre cette maladie sur les légumes bulbeux.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'ajout des légumes bulbeux sur l'étiquette du fongicide Cyazofamid 400SC.

Liste des références

Numéro de document de l'ARLA	Liste des références
2541160	2015, Use Description/Scenario (Application and Post Application) for Cyazofamid 400SC Fungicide Addition of Bulb Vegetables: Crop Group 3-07, DACO: 5.2
2541161	2015, Magnitude of Residues of Cyazofamid on Dry Bulb and Green Onions - USA & Canada in 2014, DACO: 7.1,7.2.1,7.4.1,7.4.2
2541163	2015, Value Summary for Cyazofamid 400SC Fungicide, containing Cyazofamid, to add Control of Downy Mildew on Bulb Vegetables: Crop Group 3-07, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.